



La commune de Fleurieux-sur-l'Arbresle, 2 351 habitants dans l'Ouest Lyonnais, recrute

## Recrutement « référent périscolaire » Année scolaire 2024/2025

Sous la responsabilité du responsable du périscolaire, le coordonnateur périscolaire fait le lien entre les différents intervenants du temps périscolaire et veille à renforcer le lien avec le temps scolaire. Il décline les objectifs éducatifs du Projet Educatif Territorial PedT. Il contribue ainsi à garantir une sécurité physique, morale et affective des enfants. Il est en relation avec les familles, les enseignants, les agents du service périscolaire, les intervenants de la MJC et l' élu en charge des affaires scolaires.

### Missions

#### Être le référent des intervenants sur le temps périscolaire

- Décliner les objectifs du Projet Educatif Territorial dans les activités et l'encadrement proposé sur le temps périscolaire dans une optique continue de l'intérêt et de la sécurité de l'enfant ;
- Assurer la sécurité physique et affective des enfants en garantissant le respect du projet pédagogique co-écrit avec le directeur de l'accueil périscolaire (MJC de Fleurieux Eveux) ;
- Veiller à la transmission d'information relative aux enfants entre le temps périscolaire et le temps scolaire et ainsi renforcer les liens avec la communauté enseignante pour assurer une continuité et une cohérence éducative ;
- Coordonner les activités proposées sur le temps périscolaire, en lien avec les différents intervenants (agents communaux et animateurs MJC) ;
- Développer une relation de confiance avec les familles :
  - \* Relayer aux parents les événements survenus sur le temps périscolaire et nécessitant une remontée d'information ;
  - \* Rechercher des solutions avec les parents et retrouver une situation apaisée lorsque le comportement de l'enfant ne respecte pas la charte du périscolaire ;
  - \* Recevoir les parents et leur enfant si nécessaire ;
- Participer à la préparation des conseils d'école ;
- Participer à la réunion de bilan avant chaque période de vacances scolaires ;
- Alerter le responsable du service périscolaire en cas de dysfonctionnement ;
- Assurer la confidentialité des acteurs quant aux problèmes rencontrés avec les familles/enfants.

#### Animer des activités sur le temps périscolaire

- Accueillir les enfants dans les locaux du périscolaire ;
- Pointer les enfants présents ;
- Préparer et réaliser des activités pédagogiques et éducatives ;
- Accompagner les enfants dans les tâches de la vie quotidienne en gardant une attitude bienveillante et éducative ;
- Surveiller les enfants dans les espaces extérieurs (cour, parc du chêne) ou dans les locaux intérieurs, y compris accompagnement aux sanitaires et prise en charge des enfants en cas de blessures bénignes ;
- Renseigner les cahiers de liaison et consigner les événements notoires ;
- Respecter les consignes en vigueur ;
- Appliquer les formations gestes et posture lors de l'accompagnement des enfants.

#### Assister le gestionnaire périscolaire pour la partie administrative

- Préparer la facturation selon les inscriptions préalables.

**Savoirs être / Savoirs faire**

- Appétence pour le travail avec les enfants ;
  - Bienveillance ;
  - Être réactif et patient ;
  - Qualités relationnelles, sens du dialogue et du travail en équipe ;
  - Ponctualité, assiduité ;
  - Discrétion ;
  - Connaissance dans le secteur de l'animation ;
  - Connaissance du fonctionnement des collectivités et du statut de la Fonction Publique Territoriale.
- 
- Rémunération statutaire (grade adjoint animation) ;
  - Horaires de travail 11h30 – 18h30 à effectuer lundi, mardi, jeudi et vendredi sur le temps scolaire (36 semaines)
  - poste à 19 heures par semaine annualisé

**Renseignements complémentaires**

Hervé DUMAS, responsable du service périscolaire, tel : 04 74 72 43 41 / 04 74 01 26 01

CV et lettre de motivation à envoyer par courrier ou par mail à :

Monsieur le Maire  
21 place Benoit Dubost  
69210 Fleurieux-sur-L'Arbresle  
[accueil@mairie-fleurieux.fr](mailto:accueil@mairie-fleurieux.fr)

Entretiens prévus l'été 2024.

Poste à pourvoir à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024.